

Compte rendu de la séance du 28 mars 2025

Présents : Bernard BONNET, Stéphanie BARDOTTI, David PERRIN, Murielle FAURE, Françoise MOLLARET, Thierry GUYON, Anne-Marie MERLE, Elisabeth PELLISSIER, Giovanni GUARNERI, Gilles FOUILLOUX, Hélène GATTE, Sébastien CREPET, Jocelyne FAURE, Hélène BRUNON, Frédérique RODRIGUEZ, Cédric PATOUILLARD, Iwan MAYET,

Excusés : Catherine DIOLOGENT, PIERRE CLAVIER,

Secrétaire de la séance : Mme. MOLLARET Françoise

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h45 et demande à l'assemblée de valider le compte rendu du 05 mars 2025. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Vote des comptes financiers uniques : commune et centre de loisirs – Affectation des résultats des budgets : commune et centre de loisirs – Vote des budgets primitifs : commune et centre de loisirs – Vote des taux de contribution directe – Ventilation des subventions – Vente de Chabanne – Point d'étape du recrutement du futur responsable des services techniques – Comptes rendus des commissions – Questions diverses

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 - commune (N° DE 018 2025)

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	623 339,06	205 208,83	0,00	205 208,83	623 339,06
Opérations exercice	1 385 812,45	1 694 601,17	1 240 809,17	765 025,64	2 626 621,62	2 459 626,81
Total	1 385 812,45	2 317 940,23	1 446 018,00	765 025,64	2 831 830,45	3 082 965,87
Résultat de clôture		932 127,78	680 992,36			251 135,42
Restes à réaliser	0,00	0,00	268 370,41	609 787,50	268 370,41	609 787,50
Total cumulé	0,00	932 127,78	949 362,77	609 787,50	268 370,41	860 922,92
Résultat définitif		932 127,78	339 575,27			592 552,51

Conformément à la réglementation, Monsieur BONNET Bernard, le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Le conseil municipal réuni et présidé par Monsieur PERRIN David, 1er Adjoint, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur PERRIN David, 1er Adjoint pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 - Centre De Loisirs (N° DE 020 2025)

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	229,34	0,00	90,54	0,00	319,88
Opérations exercice	192 271,25	195 488,41	0,00	0,00	192 271,25	195 488,41
Total	192 271,25	195 717,75	0,00	90,54	192 271,25	195 808,29
Résultat de clôture		3 446,50		90,54		3 537,04
Restes à réaliser	0,00	0,00	90,54	0,00	90,54	0,00
Total cumulé	0,00	3 446,50	90,54	90,54	90,54	3 537,04
Résultat définitif		3 446,50				3 446,50

Monsieur BONNET Bernard, Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Monsieur PERRIN David, 1er Adjoint vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-

dessus et donne pouvoir à Monsieur PERRIN David, 1er Adjoint pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Objet : Affectation du résultat 2024 au BP 2025 commune - SAINT MAURICE EN GOURGOIS (N° DE 019 2025)

Après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 et constatant que le CFU fait apparaître un **EXCEDENT de 932 127,78 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	623 339,06
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	373 927,06
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	308 788,72
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	932 127,78
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	932 127,78
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	369 575,27
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	562 552,51
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0

Délibération : adoptée à l'unanimité

Objet : Affectation du résultat 2024 au BP 2025 du CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ST MAURICE (N° DE 021 2025)

Après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 et constatant que le CFU fait apparaître un **EXCEDENT de 3 446,50 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	229,34
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	3 217,16
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	3 446,50
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	3 446,50
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	3 446,50
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0

Délibération : adoptée à l'unanimité

Objet : Approbation du Budget Primitif commune 2025 - St-MAURICE-EN-GOURGOIS et fongibilité des crédits (N° DE 022 2025)

Selon le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2025.

L'équilibre par section du budget primitif 2025 s'établit comme suit :

- En fonctionnement à hauteur de 2 113 302,51 € / En investissement à hauteur de 1 483 362,77 €.

Dans le cadre du principe de fongibilité des crédits, il est proposé également au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Vu l'avis de la commission "finances", entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2025 de la commune,

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Objet : Approbation du Budget Primitif CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2025 - St-MAURICE-EN-GOURGOIS et fongibilité des crédits (N° DE 023 2025)

Selon le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif du Centre de Loisirs de 2025.

L'équilibre par section du budget primitif 2025 s'établit comme suit :

- En fonctionnement à hauteur de **193 012,00 €** / En investissement à hauteur de **90,54 €**.

Dans le cadre du principe de fongibilité des crédits, il est proposé également au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Vu l'avis de la commission "finances", entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2025 du centre de Loisirs,

- Autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Délibération : adoptée à l'unanimité**Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2025 (N° DE 024 2025)**

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n° DE_032_2024 du 29 mars 2025, lors de laquelle le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33,19%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 57,86 %

- Taxe d'habitation : 10,93 % (résidences secondaires)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les taux d'imposition en 2025 comme suit :

-TFPB : 33,52 %

-TFPNB : 58,44 %

-TH : 11,04 %

Délibération : adoptée à l'unanimité**Objet : Subventions diverses aux associations BP 2025 - commune (N° DE 025 2025)**

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes :

NOM ASSOCIATIONS	MONTANT
Amicale Pompiers	150,00 €
Les Classards	200,00 €
Club détente et loisirs	300,00 €
Culot Gargomannois	400,00 €
FEP	1 000,00 €
FNACA	200,00 €
Sou des écoles	600,00 €
TiPillous	200,00 €
ACO	500,00 €
Aikido	100,00 €
Basket	300,00 €
Mardi gym	200,00 €
SNG	600,00 €
Tonic country	400,00 €
ADTHF	100,00 €
CCAS	5 000,00 €
CFA St Etienne (7enfants*90€)	630,00 €
ARPA Mably (1enfant*50€)	50,00 €
TOTAL à verser	10 930,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes exprimés, DÉCIDE d'attribuer les subventions ci-dessus conformément à la proposition de la commission.

Délibération : adoptée à la majorité (16 pour et 1 abstention)**Objet : Vente des bâtiments de Chabanne suite à la procédure de vente au plus offrant (N° DE 026 2025)**

Considérant les délibérations DE_035_2024, DE_043_2024 et DE_001_2025 relatives aux modalités de cession des biens de Chabanne et à l'attribution de la mission de mise en vente à l'agence immobilière IAD.

Lecture est faite des offres proposées par les candidats à l'acquisition des biens :

- Offre n°1 : prix proposé : 180 001€ - notation technique et financière de l'offre = 81,22 points

- Offre n°2 : prix proposé : 175 400€ - notation technique et financière de l'offre = 61,60 points

- Offre n°3 : prix proposé : 171 860€ - notation technique et financière de l'offre = 50,05 points

- Offre n°4 : prix proposé : 160 000€ - notation technique et financière de l'offre = 20 points

Suite à la prise de connaissance des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes exprimés :

• DECIDE de retenir l'offre n°1,

• PRÉCISE qu'en cas de désistement du candidat retenu, la nouvelle offre retenue deviendrait l'offre classée au rang suivant. La même

- **Comptes rendus des commissions :**

- **TECHNIQUE** = Les candidatures pour le poste de responsable des services techniques sont en cours d'analyse. Les questionnements autour de l'accessibilité PMR de l'église se poursuivent avec différentes hypothèses à l'étude. Gourgois : L'éclairage du carrefour sera réparé temporairement en attendant une réparation plus pérenne.
- **SCOLAIRE** = Des absences et un départ à la retraite ont entraîné une réorganisation de l'équipe périscolaire. Dans ce contexte, la directrice du périscolaire est remerciée pour la gestion efficace des remplacements et des diverses réorganisations. Tout comme les agents pour leur grande flexibilité. Projet de cours : les enseignants ont été reçus à ce sujet. Ce projet est mis en standby au regard de la situation du foyer. Une boîte à livres sera installée dans l'école élémentaire en donnant une seconde vie à un réfrigérateur. L'espace vert derrière l'école maternelle sera agrandi et de nouveaux accès à cet espace sont envisagés. L'abri à vélos de l'école maternelle sera modifié afin de limiter la chaleur dans la salle des couchettes. Lors de la réunion de l'équipe périscolaire certains achats ont été réclamés (petites fournitures). Alterrenative : la mise en place du contrat est une réussite. Le Sou des écoles organisera un pot de remerciement suite à sa marche.
- **ASSOCIATIONS ET SPORTS** = Une commission pour l'organisation du forum des associations et une réunion avec les clubs sont prévues le 15/05. L'ADTHF tiendra son AG et organisera la marche des balcons à St-Bonnet
- **COMMUNICATION** : Un spectacle de Gospel est programmé le 26/09 dans l'église de St-Maurice-en-Gourgois, dans le cadre du festival Rhino Jazz(s). Bulletin municipal : la préparation et la rédaction ont débuté pour une diffusion avant septembre. Un appel est lancé afin de recueillir des photographies des diverses manifestations culturelles qui se sont déroulées sur la commune depuis 2020.
- **URBANISME** : l'étude village d'avenir (vision du bourg de Saint-Maurice dans 5 ou 10 ans) avance et une restitution de celle-ci aura lieu le 21/05 en présence de Monsieur le sous-Préfet.

- **Questions diverses :**

- Au cours du mois de mai 2025, une réunion publique sera organisée afin d'évoquer la modification du PLU.

Prochains Conseil Municipaux, le 16/04/2025 à 19h30 et le 21/05/2025 (horaire à confirmer).

La séance est levée à 22h15.

M. BONNET Bernard (Maire), Président de séance,

Mme MOLLARET Françoise (Adjointe), secrétaire de séance,